Ministère du développement à la base,
de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base

DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET COSO

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Janvier 2023

Agbalépédogan, rue 48 Maison 426, Villa Malou 01 B.P.: 2098 Lomé-Togo
Tél.00228 93 86 93 73 /22 25 57 11 site web : www.anadeb.org
Email : anadeb@anadeb.org

Banque mondiale Crédit N° 7071-TG & Don N° D993 - TG

Table des matières

1 Contexte et justification 2

2 Objectifs 3

3 Résultats attendus 5

4 Tâches du consultant 5

5 Comptes rendus 6

6 Livrables 6

7 Durée de l'étude 6

8 Profil du consultant 7

1 Contexte et justification

Dans le but de poursuivre les actions engagées dans le domaine de la protection sociale, du développement communautaire et de la lutte contre les risques de fragilité, conflit, violence (FCV) et climatique, les Gouvernements du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo ont obtenu auprès de la Banque mondiale un financement de 450 millions de dollars US pour la mise en œuvre du Projet de Cohésion sociale des régions nord du Golfe de Guinée (COSO).

Au Togo, le financement du projet est de 60 millions de dollars US, et sa mise en œuvre est assurée par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) en collaboration avec les différents ministères sectoriels notamment le ministère de la sécurité et de la protection civile, le ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, le ministère en charge de la planification avec l'appui de la Primature. Le projet est mis en œuvre dans les régions Centrale, Kara et des Savanes.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du Golfe de Guinée exposés aux conflits et aux risques climatiques par le biais d'un dialogue régional et d'investissements dans la zone frontalière.

La cohésion sociale passe également par une gouvernance locale réussie, intégrant réellement le principe de la participation citoyenne. Le projet COSO à ce titre, a identifié la gouvernance locale comme une thématique principale pour des études, dans le cadre de sa composante 3[1].

Au Togo, la Loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 a été adoptée par l'Assemblée nationale pour servir de cadre juridique à la décentralisation et à la libre administration des collectivités territoriales. La décentralisation est devenue effective après les élections municipales du 30 juin 2019 et la mise en place des conseils municipaux dans les 117 communes créées. L'expérience de la gouvernance locale au Togo cumule donc déjà trois années et il est important qu'une revue des pratiques soit faite dans une optique d'amélioration continue.

[1] Le projet COSO a 5 composantes : la composante 1 - Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés *vise à soutenir les investissements au niveau local pour promouvoir la résilience et l'inclusion des communautés dans les zones frontalières, sur la base d'une vision territoriale à moyen terme partagée entre les pays. Elle est subdivisée en 3 sous composantes que sont* SC1.1- Investissements communautaires pour renforcer la résilience et l'inclusion locales, SC1.2- Investissements stratégiques dans les activités économiques pour un développement économique résilient sur le plan climatique, et SC1.3 - Activités d'engagement des jeunes et de cohésion sociale.
La composante 2 - Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes *a pour objectif de Renforcer la capacité des acteurs locaux pour soutenir la mise en œuvre des investissements du projet*.
La composante 3 - Plateforme de coordination régionale et dialogue *veut renforcer la collaboration régionale afin de soutenir une réponse cohérente pour prévenir les risques de FCV) et gérer les risques climatiques et de catastrophes*.
La composante 4 - Gestion du projet *concerne la coordination pour la mise en œuvre efficace des activités du projet*.
La composante 5 - Composante d'intervention d'urgence *sert de mécanisme de financement d'urgence éventuel qui pourrait être déclenchée en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine et / ou de crise sanitaire telles que les pandémies par la déclaration officielle d'une urgence nationale, ou sur demande officielle du gouvernement*.

Cela est également nécessaire pour identifier les actions prioritaires à réaliser par les projets et programmes en vue de contribuer à parfaire les pratiques existantes.

C'est ainsi que l'ANADEB, dans le cadre de la mise en œuvre du projet COSO envisage de conduire un diagnostic sur la thématique de la Gouvernance locale au Togo et en particulier dans la zone d'intervention dudit projet afin d'apporter une contribution à fort impact.

Il s'agira d'une part de faire un état des lieux sur le sujet, et d'autre part de réaliser des analyses approfondies les résultats de l'état des lieux en vue de formuler des recommandations pertinentes,

Les présents termes de références sont élaborés pour orienter l'étude.

2 Objectifs

Cette étude a pour objectif de faire un diagnostic de la gouvernance locale dans la zone d'intervention du projet afin d'aider l'ANADEB à mener des actions ciblées sur les véritables priorités.

Il s'agit plus précisément de :

- Faire une revue documentaire approfondie (bilan des études réalisées, de toute documentation) sur la thématique ;
- Faire un état des lieux du développement et de l'état actuel de la gouvernance locale dans les zones cibles du projet, en tenant compte des dispositions de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales quant aux principes et aux compétences. Cela pourrait concerner sans s'y limiter :
    - Les principaux acteurs et parties prenantes du processus de décentralisation et de gouvernance locale, quels sont leurs rôles et leurs responsabilités dans ce processus, et quelle est leur compréhension de ceux-ci ;
    - Les contraintes liées à la gestion des fonds et au renforcement des capacités ;
    - Les plans de développement (annuels ou pluriannuels) élaborés par le gouvernement local, les processus d'élaboration desdits plans et l'adéquation avec les besoins de la communauté (c'est-à-dire : lacunes dans les politiques et écarts entre les politiques et la pratique, les groupes vulnérables participent-ils au processus de développement, les groupes vulnérables ont-ils une influence et une voix dans le processus de planification ? Comment ?).
    - Les mécanismes mis en place pour faciliter la transparence, la redevabilité, et la participation citoyenne à la gestion de la commune (débats publics, contrôle citoyen de l'action publique, bureau du citoyen, reddition des comptes, inclusion des femmes et de tous les groupes défavorisés ou vulnérables, etc.). Leur existence, bon fonctionnement ou non, ainsi que les différentes contraintes auxquelles ils font face ;
    - L'existence et la qualité des services d'état civil et tous autres services municipaux, leurs meilleures pratiques leurs difficultés ; leurs défis et besoins de numérisation ;

- Le rôle de la mairie (ou du conseil municipal) dans le développement économique local, tel que les plates-formes utilisées ou en cours de création, et les partenariats ou les parties prenantes dans lesquels la mairie s'engage pour les activités de développement économique local, y compris le développement des chaînes de valeur et des marchés, la valorisation des ressources locales, et la création d'emploi et d'opportunités pour la jeunesse et les femmes ;
- Les relations entre les différents niveaux de gouvernance (villageois, cantonal, communal, préfecture, national) ; notamment le manière dont les mairies sont liées aux structures et organisations communautaires de base, les mécanismes de communication et de retour d'information (feedback) qui existent ou non, et la manière dont ils collaborent ou non aux activités de développement, et des moyens pratiques pour renforcer ces liens ;
- L'existence des mécanismes de gestion des conflits aux niveaux villageois, cantonal et communal, et comment ils fonctionnent ;
- Les activités de renforcement des capacités qui existent pour les entités et les fonctionnaires de la mairie, y compris pour les différents acteurs communaux, et les lacunes ainsi que les besoins ;
- Les domaines de la gouvernance locale qui sont pertinents pour les opérations du projet et pour lesquels de nouvelles recherches sont nécessaires ainsi que les modalités d'opérationnalisation des résultats de recherche ;
- Le partage des connaissances et le dialogue entre les différentes parties prenantes sur la thématique de la gouvernance locale (Quelles plateformes existent et peuvent être exploitées par le projet pour favoriser le dialogue sur la gouvernance locale ? Quelles sont les lacunes existantes et comment le projet peut-il les combler ?)

- Faire une cartographie des bureaux du citoyen et de tout autre mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique existant ;
- Faire un état des lieux des difficultés qui font obstacle à la gouvernance locale efficace, y compris ceux mentionnés ci-dessus ;
- Faire des recommandations aux différents acteurs, ainsi qu'au projet COSO. Ces recommandations pourront concerner :
    - La manière dont le projet COSO peut aider à renforcer les capacités communales et les liens avec les activités de développement aux niveaux cantonal et villageois,
    - Les possibilités d'intégration du modèle du développement conduit par la communauté DCC à la gouvernance locale.

3 Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- Une base de données des études réalisées sur la gouvernance locale ainsi que de tout autre document relatif est disponible (références, liens, fichiers …) ;
- Un état des lieux général est fait sur la gouvernance locale dans la zone d'intervention du projet ;
- Une cartographie des différents mécanismes de participation citoyenne est établie (bureau du citoyen et autre…) ;
- Les difficultés faisant obstacle à la gouvernance locale sont identifiées ;
- Les besoins de renforcement des capacités des services municipaux sont identifiés ;
- Une analyse approfondie de l'état des lieux et des difficultés de la gouvernance locale est faite ;
- Des recommandations pertinentes sont faites aux acteurs, ainsi qu'au projet COSO.

4 Tâches du consultant

Sous l'autorité de l'ANADEB et en collaboration avec la primature, le consultant devra, au minimum, réaliser les activités suivantes :

- Elaboration de la note méthodologique de conduite de l'étude qui sera présentée et validée à l'atelier de cadrage ;
- Elaboration du planning de la mission ;
- Elaboration des outils de collecte de données (entrevues individuelles ou de groupe) ;
- Collecte et analyse des données (phases préliminaire et principale) ;
- Présentation des résultats préliminaires de l'étude ;
- Elaboration du rapport provisoire ;
- Elaboration du rapport définitif y compris des notes synthétiques sur les principales leçons ou pratiques qui peuvent être vulgarisées ;
- Atelier de validation ;
- Finalisation et dépôt du rapport final et des notes synthétiques.

5 Comptes rendus

Le consultant soumettra après chaque deux semaines ou après des étapes précises qui seront définies de commun accord une ébauche de compte rendu pour permettre à l'ANADEB de suivre l'évolution du travail ainsi que la prise en compte des différentes préoccupations des parties prenantes. Le contenu sera discuté avec l'ANADEB qui le soumettra éventuellement à ses partenaires pour observations additionnelles et les améliorations demandées seront introduites dans la version finalisée.

Le consultant pourra être sollicité pour faire une présentation des résultats de l'étude à un forum régional, et/ou à des ateliers thématiques de niveau national ou local.

6 Livrables

- Revue documentaire – rapport intermédiaire ;
- Liste des consultations effectuées ;
- Revue documentaire – rapport final avec la base de données des documents ;
- Répertoire de la base de données de la revue documentaire en annexe. Il présentera les résultats de la revue documentaire (titre du document, auteurs, date de publication, accès libre, lien web, etc.) ;
- Note méthodologique, y compris le plan de sélection de l'échantillon et le guide d'entretien ;
- Rapport de la phase préliminaire des premiers entretiens devant permettre d'améliorer le questionnaire si nécessaire ;
- Rapport provisoire présentant les conclusions de la collecte de données ;
- Rapport final synthétisant les conclusions de la revue documentaire et de la collecte de données ;
- Un résumé non technique pour décideurs (note de politique).

7 Durée de l'étude

La durée de l'étude est de 35 jours étalée sur 3 mois suivant le chronogramme indicatif ci-après :

Activités	Durée(jrs)
Elaboration de la méthodologie et des outils	2
Atelier de cadrage	1
Revue documentaire	7
Collecte de données	18
Production du rapport	4
Atelier de validation du rapport	1
Finalisation du rapport	2
Total	**35**

8 Profil du consultant

Cette étude requiert une expertise pluridisciplinaire, toutefois les critères suivants seront déterminants pour la sélection du consultant.

a. Être détenteur d'un diplôme de niveau supérieur (Bac+5 ou plus) en Sociologie, gouvernance locale, planification, économie, agronomie, ou tout autre diplôme jugé pertinent pour la mission ;

b. Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle ;

c. Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation d'études ;

d. Avoir exécuté au moins deux (02) missions sur les thématiques liées à la décentralisation et à la gouvernance locale au cours des 5 dernières années ;

e. Avoir une très bonne connaissance de la zone d'intervention du projet.